

Conseil du Centre

78^e session, Turin, 29-30 octobre 2015

CC 78/4/2

POUR DÉCISION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la réunion du Bureau du Conseil (19 mai 2015)

Historique

1. En vertu de l'article 17 du Règlement financier du Centre:
 - 1) Le Directeur soumet au Conseil pour chaque exercice les états financiers vérifiés et le rapport du commissaire aux comptes y relatifs pour être examinés par le Conseil à une session qui se tiendra au cours de l'année suivant celle de la clôture de l'exercice.
 - 2) Le Conseil examine les états financiers à la lumière du rapport du commissaire aux comptes et les approuve si leur contenu le satisfait.
2. Les états financiers sont traditionnellement présentés lors de la réunion annuelle du Conseil en octobre/novembre. À sa 75^e session (octobre 2013), le Conseil s'est dit préoccupé du calendrier et du moment de l'adoption des états financiers, regrettant que celle-ci n'intervienne que dix mois après la clôture de l'exercice concerné.
3. Un autre élément à prendre en considération est que, depuis l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Centre est considéré comme une « entité contrôlée » par l'OIT à des fins de rapport financier. Par conséquent, ses états financiers sont consolidés dans ceux de l'OIT depuis 2010. Les états financiers de l'OIT étant adoptés en juin par la Conférence internationale du Travail, il est illogique que ceux du Centre le soient par le Conseil plus de trois mois après.
4. En réponse à la discussion menée à la 75^e session du Conseil, une réunion du Bureau a été organisée le 28 mai 2014, au début de la Conférence internationale du Travail, afin d'adopter les états financiers pour l'exercice 2013. Lors de la 77^e session du Conseil (octobre 2014), les membres ont exprimé leur insatisfaction quant à cet arrangement, et la Directrice a promis d'aborder cette question avec le Bureau.

Réunion du Bureau du Conseil

5. À la réunion du Bureau du Conseil du 11 février 2015, la Directrice du Centre a proposé plusieurs solutions, et les membres du Bureau ont retenu la procédure suivante pour l'adoption des états financiers 2014:
- distribution des états financiers du rapport du commissaire aux comptes à tous les membres du Conseil;
 - envoi des questions et demandes d'explications à la Trésorière, qui y répond;
 - consultations des membres du Bureau avec leurs groupes respectifs;
 - organisation par vidéoconférence d'une réunion du Bureau et du commissaire aux comptes afin de permettre l'étude et l'approbation provisoire des états financiers en temps utile;
 - information de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration du BIT quant aux résultats de la réunion;
 - présentation d'un rapport de la réunion du Bureau lors de la session suivante du Conseil.
6. Conformément à la procédure exposée ci-dessus, le Bureau du Conseil s'est réuni le 19 mai 2015, et le rapport de cette réunion est joint en annexe.

Adoption des états financiers futurs

7. En ce qui concerne l'adoption des états financiers du Centre pour l'exercice 2015 et au-delà, et à la lumière de l'expérience du passé, il est proposé que le Conseil délègue au Bureau le pouvoir d'adopter les états financiers selon la procédure décrite au paragraphe 5.
8. **Le Conseil est invité à:**
- i) prendre note du rapport de la réunion du Bureau du Conseil qui s'est tenue le 19 mai 2015;**
 - ii) adopter les états financiers pour l'exercice 2014, présentés conformément à l'article 17.2 du Règlement financier;**
 - iii) prendre note du rapport du commissaire aux comptes;**
 - iv) déléguer au Bureau du Conseil le pouvoir d'adopter les états financiers annuels.**

Point appelant une décision: paragraphe 8.

Turin, juillet 2015

ANNEXE

1. Une réunion du Bureau du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») a été organisée en vidéoconférence afin de permettre l'étude et l'approbation provisoire en temps utile des états financiers pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
2. La réunion était dirigée par M. Hougbo, Directeur général adjoint et représentant du Directeur général du BIT.
3. Le rapport de cette réunion est présenté pour information à la 78^e session du Conseil (octobre 2015).

États financiers et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(Unique point à l'ordre du jour)

4. Le *Président et représentant du Directeur général* souhaite la bienvenue aux membres du Conseil. Il rappelle que le seul point à l'ordre du jour est le document présentant les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014.
5. Ce document a été publié sur le site web du Centre le 17 avril, et tous les membres du Conseil en ont été avertis. Cela leur a laissé un mois pour adresser à la Trésorière leurs questions et demandes d'explications; de même, les membres du Bureau ont eu le temps pendant cette période de consulter leurs groupes respectifs.
6. Le *Président* invite la Trésorière à présenter les états financiers pour 2014.
7. La *Trésorière* présente les états financiers et insiste sur quelques éléments marquants. Elle signale que les états financiers 2014 ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la troisième année consécutive. Elle donne des détails sur les différences les plus notables entre les recettes et les dépenses en 2014 et 2013 et en donne les raisons: recettes provenant des publications inférieures aux prévisions, hausse des contributions volontaires et diminution des dépenses liées aux frais de personnel, aux contrats de sous-traitance, aux voyages et aux activités de formation. Les dépenses totales ont baissé de 7 pour cent par rapport à 2013. Les dépenses les plus importantes ont concerné les frais de personnel, les contrats de sous-traitance, les voyages et les activités de formation. Au 31 décembre 2014, l'actif net du Centre s'élevait à 18,1 millions d'euros, soit un montant stable par rapport à 2013.
8. Les recettes totales ont diminué de 14 pour cent par rapport à 2013, à cause d'une baisse des recettes propres de l'ordre de 6,4 millions. Cette baisse est due en grande partie à la diminution du nombre de participants aux activités de formation, à la répartition des activités selon les différents types – les activités réalisées sur le campus étant en hausse –, ainsi qu'à la baisse des recettes provenant des publications.
9. La *Trésorière* explique ensuite les grandes différences entre les résultats réels pour 2014 et le budget approuvé. Le Centre a enregistré des résultats positifs en percevant des recettes provenant des activités de formation plus hautes que prévu, en recevant des contributions volontaires de la Région Piémont, du gouvernement portugais et de la Ville de Turin, et en maîtrisant ses frais non liés au personnel, qui ont été inférieurs au budget. Il a réalisé un gain de change de 209 000 euros, lequel a contribué à un excédent d'exploitation général de 386 000 euros. En 2014, le total des contributions

reçues des donateurs s'est élevé à 14,7 millions, le plus gros contributeur restant le gouvernement italien, pour un montant global de 9,4 millions.

10. Par rapport au budget approuvé, les activités de formation ont rapporté 586 000 euros de plus, tandis que celles provenant des publications ont été inférieures de 429 000 euros; l'utilisation des excédents des exercices précédents a été moindre parce que les activités ont été financées par d'autres fonds; les frais liés au personnel inscrit au budget régulier ont été inférieurs de 469 000 euros en raison essentiellement de départs à la retraite et de l'extension de congés sans solde; les améliorations apportées aux infrastructures ont coûté 470 000 euros de plus; enfin, le Centre a comptabilisé une dépense estimée à 200 000 euros pour un supplément à la taxe sur les immondices pour la période 2010-12.
11. Les frais généraux d'exploitation ont été inférieurs au budget de 225 000 euros grâce aux économies réalisées. Les frais variables ont eux aussi été inférieurs au budget de 341 000 euros à la suite de modifications dans la répartition des activités, la hausse des activités à distance ayant entraîné une réduction du ratio entre les dépenses variables et les recettes provenant des activités de formation.
12. La *Trésorière* conclut en signalant que le Centre a enregistré en 2014 des résultats globalement positifs, réalisant un léger excédent budgétaire grâce à la combinaison de recettes provenant des activités de formation plus élevées que prévu, de gains de change et d'économies sur les frais de personnel et les frais généraux d'exploitation.
13. Le *Président* invite les membres du Bureau du Conseil à faire part de leurs commentaires sur les états financiers pour l'exercice 2014.
14. Le *vice-président gouvernemental* se réjouit de la possibilité offerte au Bureau du Conseil d'examiner les états financiers 2014 et se dit satisfait des informations fournies, qu'il considère claires et complètes. Il a consulté les membres du groupe gouvernemental et n'a reçu aucun commentaire ni demande de leur part. Il soutient donc l'adoption des états financiers 2014 tels qu'ils sont présentés.
15. La *représentante du gouvernement de l'Italie* se rallie à la position du vice-président gouvernemental et n'a pas de commentaire à ajouter.
16. Le *vice-président travailleur* note avec satisfaction que les états financiers ont été établis en conformité avec les normes IPSAS et représentent, de l'avis du commissaire aux comptes, fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2014. Il remercie la Directrice d'avoir organisé cette réunion du Bureau du Conseil qui permet d'examiner les états financiers 2014 en temps utile. Il remercie également la Région Piémont, le gouvernement portugais et la Ville de Turin pour leurs contributions volontaires.
17. Il demande de plus amples informations sur la diminution des recettes provenant des activités de formation, du nombre de participants et de la part allouée au Centre des fonds pour la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO). Il soulève également la question de la baisse substantielle des recettes provenant des publications et demande des explications sur les versements à titre gracieux. Il suggère que le Centre entame plus tôt les discussions avec l'OIT sur les besoins de formation au cours de la seconde année du biennat.
18. Il comprend qu'une partie de la baisse des recettes par rapport à 2013 est imputable à une diminution de 6,4 millions d'euros (25 pour cent) des recettes provenant des

activités de formation financées par les fonds CTBO. Cette baisse n'étant pas le reflet de la tendance générale de la coopération technique de l'OIT pour 2014, il demande quelle en est la raison et si le Centre a envisagé des mesures pour redresser la barre. À cet égard, il réitère l'importance d'allouer une part adéquate des fonds CTBO au Centre pour le développement des capacités des mandants.

19. Voyant en l'excédent d'exploitation la preuve de l'attention accrue accordée à l'utilisation efficiente des ressources et de l'efficacité de l'action du Centre, il rappelle la position du groupe des travailleurs, selon laquelle le Centre doit utiliser cette marge positive pour remplir son mandat fondamental d'organe de formation de l'OIT et non pour générer structurellement un excédent. Le soutien aux programmes des activités pour les travailleurs et les employeurs doit être pérennisé.
20. L'investissement dans le capital humain et la planification diligente de la succession sont des aspects essentiels. Dans le prochain plan stratégique, le Centre doit continuer à innover et à développer des approches et technologies dernier cri pour l'apprentissage présentiel, mixte et à distance. Les nouvelles modalités de formation auront un impact positif sur l'avenir du Centre.
21. Avec ces considérations, le groupe des travailleurs est disposé à adopter les états financiers 2014 tels qu'ils sont présentés avec le rapport du commissaire aux comptes.
22. *Le vice-président employeur* prend note des états financiers et apprécie les explications données par la Trésorière. Il demande des informations complémentaires sur les efforts déployés par le Centre pour attirer d'autres contributions volontaires des gouvernements, et si ces efforts ont porté leurs fruits. Il souhaite également des éclaircissements sur les raisons qui ont mené le gouvernement français à suspendre sa contribution volontaire en 2014. Il appelle les gouvernements à verser des contributions volontaires additionnelles au Centre.
23. Il souligne l'importance de renforcer les synergies entre le Centre et le Siège en matière de développement des capacités, en particulier en confiant au Centre le volet de développement des capacités des projets de coopération technique de l'OIT. Il est primordial d'intégrer pleinement le Centre dans l'action de développement des capacités de l'Organisation et de tenir compte des implications de l'Agenda du Développement pour l'après-2015 dans le prochain plan stratégique du Centre.
24. Il conclut en réitérant la nécessité d'appliquer les recommandations formulées par le commissaire aux comptes.
25. *Le Président* invite la représentante du commissaire aux comptes à présenter le rapport de ce dernier.
26. *La représentante du commissaire aux comptes* signale qu'un avis sans réserve a été émis sur les états financiers 2014 du 2014, qui sont pleinement conformes aux normes IPSAS. Dans le cadre de son travail d'audit, le commissaire aux comptes a suivi les recommandations passées relatives au traitement comptable des terrains occupés par le Centre, qui ne sont actuellement pas comptabilisés ni inclus dans les états financiers, et au financement des avantages du personnel qui échoiront bientôt. Elle encourage la Direction à continuer à suivre ces enjeux à la lumière des discussions menées au niveau du système des Nations Unies.
27. Elle recommande également que le Centre adopte la pratique d'inclure une déclaration de responsabilité de la Direction dans le cadre de son approbation des états financiers.

Le commissaire aux comptes a également examiné les processus et procédures en vigueur au Centre pour le recrutement aux grades P5 et au-delà, ainsi que la gestion des technologies de l'information, et les a jugés appropriés. La représentante du commissaire aux comptes remercie la Directrice, la Trésorière et le personnel du Centre pour leur coopération tout au long du processus d'audit.

- 28.** *Le Président* demande à la Trésorière et à la Directrice de répondre aux différents points soulevés pendant la discussion.
- 29.** *La Trésorière* explique qu'en 2014, les recettes provenant des publications ont été inférieures au budget essentiellement en raison de la baisse de la demande des clients extérieurs et de la diminution des activités de formation. Elles ont également été moindres qu'en 2013 à cause de la baisse du nombre de participants et de la répartition différente par type d'activité – présentiel, sur le terrain et à distance. Elle confirme que des efforts sont déployés en permanence pour veiller à ce que les recommandations de l'auditeur interne et du commissaire aux comptes soient suivies d'effet en temps voulu.
- 30.** *La Directrice* donne des informations complémentaires sur la baisse des recettes provenant des activités de formation et du nombre de participants, qu'elle impute essentiellement au fait que 2014 était la première année du biennat, au cours de laquelle la demande de services de formation et de publication venant de l'OIT est traditionnellement moins forte. Le Centre continue à collaborer étroitement avec l'OIT pour aligner son programme de travail sur les priorités stratégiques de l'Organisation, et le passage à un cycle de programmation et de budgétisation biennal dès 2016-17 devrait encore renforcer cette action. Pour ce qui est des contributions volontaires additionnelles, elle se réjouit de l'initiative prise par le représentant du gouvernement des Émirats Arabes Unis vis-à-vis des pays du Conseil de coopération du Golfe. Elle rappelle que le Centre a renouvelé récemment pour trois ans l'accord conclu avec le gouvernement portugais et que des discussions sont en cours avec plusieurs autres pays, notamment avec la France dans le contexte d'un nouvel accord de partenariat quadriennal qui pourrait être signé avec l'OIT. Le Centre s'engage de plus en plus aux côtés de l'OIT dans la réalisation des composantes de développement des capacités de grands projets de coopération technique. La Directrice y voit une stratégie gagnant-gagnant tant pour le Centre que pour l'OIT.
- 31.** En réponse à la demande sur les deux versements à titre gracieux effectués en 2014 pour un total de 31 700 euros, elle signale que les paiements ont été réalisés en application du pouvoir discrétionnaire que lui confère le Règlement financier, qui n'exige pas de détails sur lesdits paiements. Les informations relatives aux versements à titre gracieux ont toutefois été mises à la disposition du commissaire aux comptes.
- 32.** Pour ce qui est du traitement comptable du terrain occupé par le campus, la Directrice explique que le Centre loue le site à la Ville de Turin pour un euro symbolique. Le campus faisant partie d'une zone verte protégée, le Centre a été informé qu'il est impossible de calculer sa juste valeur à des fins d'inclusion dans les états financiers.

Le Bureau du Conseil:

- 1) *adopte provisoirement les états financiers pour l'exercice 2014, et*
- 2) *prend note du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier qui s'est achevé au 31 décembre 2014.*

Remarques finales

- 33.** *Le Président* signale que le rapport de la réunion du Bureau sera présenté lors de la prochaine session du Conseil, qui aura lieu les 29 et 30 octobre 2015 à Turin. Le Bureau délègue le pouvoir d'approuver ce rapport au Président et à la Secrétaire du Conseil.
- 34.** *Le Président* remercie les membres du Bureau pour leur participation, et les secrétaires des groupes et les membres du personnel du Siège et du Centre pour leur présence, et clôt la réunion.

Attendance list
Liste des présences
Lista de presencias

Mme Marilina ARMELLIN	ITALIE
M. Abdulrahman AL MARZOOQI	EAU <i>(Vice-président gouvernemental)</i> <i>par vidéoconférence</i>
M. Kris DE MEESTER (Belgique)	<i>(Vice-président employeur)</i> <i>par vidéoconférence</i>
M. Frederick MUIA (OIE)	<i>(Secrétariat du groupe des employeurs)</i>
M. Bheki NTSHALINSHALI (Afrique du Sud)	<i>(Vice-président travailleur)</i> <i>par vidéoconférence</i>
Mme Raquel GONZALEZ (CSI)	<i>(Secrétaire du groupe des travailleurs)</i>

Organisation internationale du Travail

M. Gilbert HOUNGBO	Représentant du Directeur général
M. Morten HOVDA	CAB
Mme Riikka KOSKENMÄKI	JUR
M. Tilmann GECKELER	JUR
M. Anthony WATSON	IAO

Commissaire aux comptes

Mme Marian MC MAHON	<i>par vidéoconférence</i>
Mme Carla NASH	
Mme Chantal BERGER	

Centre international de formation de l'OIT

Mme Patricia O'DONOVAN	Directrice
Mme Christine BOULANGER	Trésorière